

## **Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU** **Séance plénière du 17 avril 2023**

Délibération n°2023-21

**Objet :** [AVIS] Attribution complémentaire de la prime fonctionnelle pour la fonction de responsable de diplômés au titre de l'année universitaire 2022-2023.

**Pièce(s)-jointe(s) :** Liste des fonctions de responsable de diplômés au titre de l'année universitaire 2022-2023 ouvrant droit à la prime fonctionnelle.

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.211-1 à L. 211-4 ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

**VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

**VU** le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

**VU** le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**VU** l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n°2021-1 895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

**VU** les statuts de l'université d'Orléans.

### **Considérant ce qui suit :**

Il revient à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire d'émettre un avis sur la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation telle qu'allouée par le Conseil d'Administration.

### **Après en avoir délibéré,**

**Article 1 :** La CFVU émet un avis favorable portant sur l'attribution complémentaire de la Prime fonctionnelle pour la fonction de responsable de diplômés au titre de l'année 2022-2023.

**Article 2 :** la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	19
Membres en exercice :	38	Membres présents :	18
		Membres représentés :	5
		Total :	23

**Décompte des votes :**

Votants :	23	Pour :	22
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	22	Abstention :	1

**La délibération est adoptée.**

Fait à Orléans, le 09 mai 2023

La Présidente du Conseil Académique

Caroline Andrezza

**Destinataires de la délibération :**

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,  
Vice-Président formation et vie universitaire,  
La direction des services généraux,  
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante  
Service juridique de l'université d'Orléans.

**Modalité de recours contre la présente délibération :**

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.

RIPEC composante fonctionnelle - Année 2022-2023			
Fonctions	Points primes (pour rappel)	Montant Maximum associé à la fonction	Observations à titre d'information
<b>Groupe 1 : Responsabilités particulières (Plafond maximum 6 000 euros fixé par arrêté)</b>			
<b>Responsables de structures internes composantes</b>			
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires Dialogue social	9,66	1200,00	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Fiducie	9,66	1200,00	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Droit, religion et sociétés	9,66	1200,00	Ressources propres SEFCO
Responsable de Formation - Diplômes Universitaires - Préparation mentale appliquée à la performance sportive	9,66	1200,00	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M2 Finance en alternance - Ingénierie bancaire et financière - Conseiller clientèle de professionnels	12,50	1553,00	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M1 Finance en alternance - Ingénierie bancaire et financière - Conseiller clientèle de professionnels	12,50	1553,00	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique LP assurance banque finance -Conseiller gestionnaire de clientèle en alternance	12,50	1553,00	Ressources propres SEFCO
Responsable pédagogique M2 Ingénierie et management des organisations - Administration des entreprises en alternance	12,50	1553,00	Ressources propres SEFCO
<b>Total</b>	<b>88,64</b>	<b>11 012,00</b>	